

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de Drummond
Municipalité de Saint-Lucien

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité Que :

Le conseil municipal de Saint-Lucien adoptera le Règlement numéro 2018-101 sur le Traitement des Élus municipaux lors de la session ordinaire qui se tiendra le lundi 10 décembre 2018, à 19h30, à la salle du conseil à l'École Des 2 Rivières située au 5330, 7e rang, Saint-Lucien.

En résumé voici les conséquences de ce projet de règlement :

Rémunération annuelle du maire

2018 actuelle _____	rétroactif au 1 ^{er} janvier 2018 après <u>l'entrée en vigueur du règlement 2018-101</u>	2019 _____
10 315.56\$	16 000\$	18 000\$

Rémunération annuelle d'un conseiller

2018 actuelle _____	rétroactif au 1 ^{er} janvier 2018 après <u>l'entrée en vigueur du règlement 2018-101</u>	2019 _____
3 438.60\$	4 350\$	4 666\$

Allocation annuelle du maire

2018 actuelle _____	rétroactif au 1 ^{er} janvier 2018 après <u>l'entrée en vigueur du règlement 2018-101</u>	2019 _____
5 157.24\$	8 000\$	9 000\$

Allocation annuelle d'un conseiller

2018 actuelle _____	rétroactif au 1 ^{er} janvier 2018 après <u>l'entrée en vigueur du règlement 2018-101</u>	2019 _____
1 719.48\$	2 175\$	2 333\$

Indexation et révision

La rémunération payable aux membres du conseil (et donc l'allocation) sera indexée annuellement, en date du 1er janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour le Québec encouru lors de l'année devant le 31 octobre de l'année précédant l'année pendant laquelle le salaire sera applicable.

Maire suppléant

Le maire suppléant recevra une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

DONNÉ à Saint-Lucien, ce 16^{ième} jour de novembre deux mille dix-huit.



**Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir:

- bureau municipal, 5280, 7^e rang à Saint-Lucien
- église 5250, 7^e rang à Saint-Lucien
- site WEB de la Municipalité de Saint-Lucien

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 novembre 2018.



Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier